
**AVIS AUX ACTIONNAIRES ET AUX PORTEURS DE PARTS DES OPC
DE DROIT FRANÇAIS GERES PAR AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**

Paris – La Défense, le 22 décembre 2022

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires et/ou porteurs de parts de nos OPC de droit français (ci-après les « Fonds »).

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (ou « RTS ») du règlement européen (UE) 2019/2088 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), nous vous informons, qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, date de prise d'effet des RTS, la réglementation impose une modification du prospectus des Fonds qui ne promeuvent pas de caractéristique environnementale ou sociale et n'ont pas d'objectif d'investissement durable (article 6) au regard de la réglementation SFDR.

Cette modification s'ajoute à chaque prospectus et vous permettra de disposer de plus d'informations notamment sur les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité dans les décisions d'investissement de chaque Fonds ainsi que sur leurs indicateurs de niveau de risque en matière de durabilité.

Par ailleurs, le règlement PRIIPS (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) a imposé l'établissement d'un Document d'Informations Clés (« DIC » ou « KID » pour Key Information Document en anglais) de manière à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés à destination d'une clientèle de détail.

Le règlement PRIIPS est entré en vigueur en janvier 2018 pour tous les produits financiers à l'exception des fonds d'investissement pour lesquels la date d'entrée en vigueur a été différée pour au 1^{er} janvier 2023. En conséquence, les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur des Fonds (aussi appelés UCITS KIID) seront remplacés par un Document d'Information Clés PRIIPS (ou PRIIPS KID) pour l'ensemble de nos Fonds relevant de la Directive européenne 2009/65/CE (Fonds UCITS) et de nos Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) ouverts destinés à une clientèle de détail.

Le PRIIPS KID est un document synthétique sur le modèle du UCITS KIID dans lequel sont présentés de manière homogène pour tous les produits financiers la nature juridique du produit, son objectif de gestion, sa stratégie d'investissement, son niveau de risque, ses coûts et charges et des scénarii de performance selon 3 types : pessimiste, modéré et optimiste.

Il est précisé que ces deux évolutions réglementaires majeures ne constituent pas une mutation et ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Les PRIIPS KID et les prospectus modifiés seront progressivement, à compter du 1^{er} janvier 2023, mis en ligne à l'adresse de notre site internet.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Vous trouverez en Annexe la liste des Fonds concernés par les mises à jour de prospectus liées à SFDR et/ou la mise en place des PRIIPS KID.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

La Société de Gestion.

ANNEXE 1 : liste des Fonds

Fonds	Code ISIN	SFDR	PRIIPS KIID
AXA Indice France	FR0000172066	X	oui
AXA Indice USA	FR0000436438	X	oui
AXA Or et Matières Premières	FR0010011171	X	oui
AXA IM Opportunities Fund III	FR0013513199	X	non
AXA IM European Loan Fund	FR0012382133	X	oui ??